

Prévention et secours civique de niveau 1 (P.S.C 1)

L'objectif de la formation est de faire acquérir à toute personne les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours, conformément aux dispositions en vigueur.

Nombre de participants; un maximum de 10 stagiaires par formateur pour les phases de formation en présentiel.

PERSONNES CONCERNÉES

Cette formation est accessible à toute personne âgée au minimum de 10 ans.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

DURÉE

L'unité d'enseignement prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1) est dispensée lors d'une ou plusieurs séances totalisant au moins 7 heures de face à face pédagogique.

LIEU DE LA FORMATION

Sur site de préférence ou chez SP Enseignement

EN SITUATION DE HANDICAP

Nous vous invitons à nous contacter pour une évaluation personnalisée de l'adéquation du handicap à la formation.

ORGANISATION DE LA FORMATION

En intra entreprise ou dans un local proposé par l'organisme de formation

CERTIFICATION

Un certifi cat de compétences de citoyen de sécurité civile est délivré aux personnes qui ont :

- participé à toutes les phases de la formation ;
- réalisé tous les gestes de premiers secours au cours des phases d'apprentissage pratique ;
- participé une fois au moins, comme sauveteur, à une activité d'application (cas concret, exercice de simulation).

PROGRAMME

Formation dispensée conformément au Référentiel Interne de Formation et de Certification établi par la Fédération Française de Sauvetage et Secourisme (FFSS), association national de sécurité civile au titre duquel interviennent les formateurs SP ENSEIGNEMENT.

Chaque stagiaire, par son action citoyenne d'assistance à personne, sera en mesure de réaliser les gestes élémentaires de secours et en particuliers, sera capable :

1. D'assurer une protection immédiate, adaptée et permanente pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants.

2. D'assurer la transmission de l'alerte au service le plus adapté.

3. De réaliser immédiatement les premiers gestes de secours face à une personne :

- Victime d'une obstruction des voies aériennes par un corps étranger ;
- Victime d'un saignement abondant ;
- Inconsciente qui respire ;
- Victime d'un malaise ;
- Victime d'un traumatisme, de brûlure et de plaie ;
- En arrêt cardiaque.

4. Il saura par ailleurs utiliser et mettre en œuvre un défibrillateur.

SP ENSEIGNEMENT intervient dans le cadre des formations PSE 1 - PSE 2 et PSC1 par convention avec une association nationale de sécurité civile. Les formateurs sont sur la liste d'aptitude de cette association.

ENCADREMENT DE LA FORMATION

Le ratio d'encadrement est fixé à un maximum de 10 stagiaires par formateur pour les phases de formation en présentiel.

CONDITION D'ADMISSION EN FORMATION

L'unité d'enseignement prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1) est accessible à toute personne âgée au minimum de 10 ans.